




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-18071-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.196

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : AUPA - CONVENTION TRIENNALE 2012-2014

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEvesa à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

#### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 20/02/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Alexandre GALLESE

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : AUPA - CONVENTION TRIENNALE 2012-2014 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA), est une association régie par la loi 1901 qui regroupe différents partenaires : Etat, Communauté du Pays d'Aix (CPA), Ville d'Aix-en-Provence. Son rôle est d'aider la commune dans la mise en œuvre de projets d'aménagement.

Par délibération n° 2009.0461 en date du 11 mai 2009, la Commune a adopté une convention pluriannuelle 2009/2011 qui concernait les années 2009 à 2011.

Il convient, d'établir une nouvelle convention pluriannuelle pour les années 2012, 2013 et 2014.

L'AUPA sera chargée de contribuer au positionnement d'Aix-en-Provence dans son environnement, de participer à l'élaboration des documents de planification (Plan de Déplacements Urbains, ....), ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en place du PLU.

Dans le cadre de cette collaboration, un groupe technique de travail Ville/AUPA sera constitué.

Enfin, l'AUPA produira des supports de communication nécessaires à la présentation et à la diffusion des documents tant auprès des élus que de la population.

La convention Ville d'Aix/AUPA proposée en annexe fixe annuellement les engagements financiers de la Ville. Ces derniers sont de plusieurs natures :

- mise à disposition de locaux de l'immeuble " Le Mansard " évalué à 79 560,00 €,
- subvention annuelle : 195 000 €

Je vous rappelle qu'en 2011 la subvention était d'un montant de 215 000,00 €.

La présente convention fera l'objet d'un avenant annuel précisant le travail et le montant de la subvention allouée.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention pluriannuelle Ville d'Aix-en-Provence/AUPA 2012/2014.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer la convention entre la Ville et l'AUPA et tout document afférent à ce dossier.
- **DIRE** que le montant de la contribution financière annuelle s'établit à 195 000 €.
- **DECIDER** l'attribution à l'AUPA d'un versement de 30 % de la convention en 2011 soit de 64 500,00 €, au cours du premier trimestre 2012.
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville à la ligne budgétaire 92820-6574-1743.

## 2012.196 - AUPA - CONVENTION TRIENNALE 2012-2014

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 43</b>
<b>Présents</b>	<b>: 40</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 10</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 43</b>
<b>Pour</b>	<b>: 43</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

### Ont voté contre

NEANT

### Se sont abstenus

NEANT

### N'ont pas pris part au vote

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Stéphane PAOLI, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## Convention pluriannuelle 2012/2014

Commune d'Aix en Provence  
et  
Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance

ENTRE

La Commune d'Aix en Provence représentée par son Député-Maire, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI agissant en application de la délibération n° ..... du .....

Désignée sous le terme « la Commune »,

ET

L'Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance (AUPA) représentée par son Président, Monsieur Jean CHORRO  
Dont le siège social est situé Immeuble Le Mansard entrée C - 1 place Martin Luther King - 13090 Aix en Provence  
(Siret : 782 678 759 000 47, APE : 742 A)

Désignée sous le terme « l'Association »,

### Préambule :

Vu l'article L 110 du code de l'urbanisme, issu des lois de décentralisation de 1983, qui précise que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation » et que les « collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace » ;

Vu la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, qui prévoit la possibilité, pour l'Etat et les collectivités territoriales, de s'associer dans des « organismes d'études et de réflexion appelés agences d'urbanisme ». La Loi LOADDT précise que **« les agences ont notamment pour missions de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition et à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques »** ;

Vu la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, qui complète les missions des agences d'urbanisme en y intégrant **« la**

**participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des schémas de cohérence territoriale » ;**

Vu la circulaire DGUHC du 12 décembre 2001, relative à « la présence des services de l'État au sein des agences d'urbanisme et aux conditions et modalités de leur financement » ;

Vu la circulaire DGUHC du 26 décembre 2006, relative à « la pratique du partenariat au sein des agences d'urbanisme et à leur financement » ;

Vu la Charte de partenariat signée à Nantes le 14 décembre 2001 entre la FNAU et le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, qui « formalise le cadre général et les termes du partenariat entre l'État et le réseau des agences d'urbanisme » ;

Vu le Manifeste des agences d'urbanisme, dit « Manifeste de Grenoble », approuvé par le Bureau élargi de la FNAU le 13 décembre 2005 et par l'Assemblée Générale de l'AUPA en juin 2006, qui « rappelle ce que sont les agences d'urbanisme, ce pour quoi elles ont été créées, quelles sont leurs missions, leurs activités et leur mode de fonctionnement » ;

Vu le protocole de coopération entre le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme relatif à la promotion d'une ville durable signé le 23 octobre 2008 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juillet, imposant une convention avec l'organisme privé qui bénéficie d'une subvention lorsque celle-ci dépasse le montant de 23 000 € ;

Vu la publication au journal officiel du 2 décembre 2000, d'une circulaire du Premier Ministre visant à améliorer les relations entre l'Etat et les Associations et proposant un modèle de convention pluriannuelle ;

Vu l'actuelle convention cadre pluriannuelle AUPA/Etat signée le 13 octobre 2011 ;

Vu la précédente convention cadre pluriannuelle AUPA/Commune d'Aix en Provence relative aux années 2009-2011 signée le 5 juin 2009 ;

Considérant les résultats acquis par l'AUPA pour la période 2009-2011 (annexe 1) ;

Considérant que les partenaires affirment leur volonté de soutenir le projet proposé par l'Association en vue de favoriser un développement harmonieux et maîtrisé du territoire en s'appuyant sur un programme multi-partenarial partagé ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

## **Article 1 – Le projet de l'Association**

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre le projet suivant, conforme à son objectif social et à mobiliser à cette fin tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de celui-ci :

### **1. Contribuer au positionnement d'Aix dans son environnement**

L'Agence éclaire la compréhension des phénomènes en s'appuyant sur la recherche et l'exploitation de données utiles à la prise de décision. Elle mobilise ses sources de données et celles de ses différents partenaires afin de mieux éclairer les phénomènes complexes.

Sur un périmètre d'observation élargi (métropolitain et communautaire), les missions permanentes d'analyses et d'échanges de données menées en partenariat permettent d'adapter le positionnement stratégique de la Commune aux évolutions territoriales à différentes échelles.

### **2. Contribuer à l'élaboration des documents de planification**

Dans le cadre de sa contribution à l'élaboration puis à la mise en œuvre des documents de planification (Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains et Plan Climat Energie Territorial), l'Agence informe la Commune des enjeux de ces documents et de leurs impacts sur ses documents d'urbanisme. Elle prend en compte les orientations de la Commune et veille à la cohérence de l'ensemble des documents de planification.

### **3. Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du PLU**

En partenariat avec les élus et les services de la Ville, l'Association contribue :

- Aux orientations relatives aux secteurs à enjeux,
- A la formalisation des documents composant le PLU
- Au suivi des indicateurs définis par le PLU
- A la cohérence de l'ensemble des projets exprimée dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### **4. Aider à la mise en œuvre des projets**

Dans le cadre de ses missions d'aide à la décision et pour favoriser une territorialisation harmonieuse des politiques publiques qui garantisse la cohérence des actions à toutes les échelles, l'agence poursuit son accompagnement des projets de la Commune.

Elle apporte son appui technique sur les études d'aménagement de certains secteurs.

## **Article 2 – L'engagement de la Commune**

La Commune s'engage sous réserve du vote de son budget et dans le respect des règles de la comptabilité publique, à soutenir financièrement la réalisation de ce projet par l'attribution d'une subvention nécessaire.

## **Article 3 – La durée de la convention**

Le Conseil d'Administration définit chaque année un programme général d'activités mutualisé pour lequel il sollicite des membres de l'Agence le versement d'une contribution financière.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les années 2012, 2013 et 2014. Elle deviendra exécutoire après signature par les parties et transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Elle est renouvelable dans les conditions prévues à l'article 11.

## **Article 4 – Le montant des subventions et les modalités de versement**

La Commune s'engage à subventionner annuellement l'Association pendant la durée de la convention, pour la réalisation du projet proposé tel que décrit à l'article 1.

La contribution totale de la ville d'Aix en Provence s'élève pour l'année 2012 à 274 560 € correspondant à :

- la mise à disposition des locaux de l'immeuble Le Mansard évaluée à 79 560 €
- la subvention de 195 000. €

Pour 2012, le montant de la subvention prévisionnelle s'établit à 195 000 €.

Pour les années suivantes, les montants prévisionnels s'établissent à :

Pour 2013 : à 195 000 €

Pour 2014 : à 195 000 €

Les montants prévisionnels garantis par la Commune ne pourront pas être inférieurs au montant de l'année 2012 (sauf cas prévus à l'article 8).

La présente convention fera l'objet d'un avenant annuel précisant le programme de travail et le montant de la subvention allouée.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :



- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, 30% du montant de la subvention de l'année précédente,
- au 2<sup>ème</sup> trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,
- au dernier trimestre, le solde.

Sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées à l'article 5.

La Commune notifie chaque année à l'Association le montant de la subvention attribuée, dès son vote en Conseil Municipal. Tous les versements seront effectués au compte ouvert au « Crédit Agricole Alpes Provence » Cours Sextius, Aix en Provence, sous le n°10 50 320 0050, sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées à l'article 5.

### **Article 5 – Les obligations comptables**

L'Association s'engage à appliquer un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissements de comptes annuels des Associations et des fondations ; homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999.

L'Association s'engage à fournir chaque année à la Commune signataire :

- le compte-rendu d'activité et un compte-rendu financier provisoire propre à son programme d'actions conformes à l'objet social de l'Association, signé par le Président ou toute personne habilitée, dans les 7 mois suivant sa réalisation,
- avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, les comptes financiers définitifs de l'exercice précédent, un compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours approuvés par le Conseil d'Administration de l'Association,
- le rapport du commissaire aux comptes (à la date de la présente convention : Mr Bigouroux - 298 avenue du Club Hippique - 13090 Aix en Provence) sur les comptes de l'exercice clos, signé par le Président ou toute personne habilitée, dans les 6 mois suivant son dépôt par le commissaire.

### **Article 6 – Les autres engagements**

**6.1** L'Association communiquera sans délai à la Commune copies des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'Association

**6.2** L'Association s'engage à transmettre chaque année aux représentants de la Commune au conseil d'administration de l'Association un rapport d'activité de l'année écoulée.

**6.3** L'engagement comptable du 2<sup>ème</sup> versement et du solde des subventions annuelles, sera accompagné des pièces requises à chaque étape comptable :

- Pour le 2<sup>ème</sup> versement :
  1. Les comptes de l'exercice précédent
  2. Le budget prévisionnel de l'exercice considéré
  3. Le compte rendu d'activités de l'exercice précédant
  4. Le programme d'activité arrêté pour l'année, ou à défaut, un projet de programme approuvé
  
- Pour le solde de la subvention en fin d'année :
  1. Le rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice précédent
  2. Le budget prévisionnel global, le cas échéant réajusté, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation ; cette annexe précise notamment les autres financements attendus, en distinguant les apports de l'Etat, ceux des autres collectivités publiques membres, les ressources propres ou autres financements
  3. Les contributions non financières dont dispose l'agence pour la réalisation du programme d'activité mutualisé (mise à disposition ou détachement de personnel, mise à disposition de locaux...)

### **Article 7 – Le comité technique**

En dehors des instances officielles de l'Association compétentes pour l'approbation du programme d'activités et son exécution, il est constitué un comité technique composé des représentants de chacun des partenaires signataires d'une convention avec l'Association et de la direction de l'Association. Il se réunit au moins une fois par an pour définir et examiner le suivi du programme de travail.

Chaque partenaire reçoit de l'Association les documents nécessaires à cet examen, une semaine au moins avant la date arrêtée pour la réunion du comité technique.

### **Article 8 – Les sanctions**

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle de projet et/ou des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Commune et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 14, la Commune peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

## **Article 9 – Le contrôle de l'administration**

L'Association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Commune de la réalisation du projet faisant l'objet de la présente convention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et des recettes et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'Association remet dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, peut être réalisé par la Commune, en vue d'en vérifier l'exactitude.

## **Article 10 – L'évaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation du projet et des actions auxquelles la Commune a apporté son concours, est réalisée selon les critères définis d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats au projet décrit à l'article 1. Elle est menée de façon régulière chaque année par la Commune au moyen des dispositions prévues aux articles 5 et 6.

## **Article 11- Les conditions de renouvellement de la convention**

L'Association remet annuellement à la Commune un bilan d'activités de l'année écoulée et un programme de travail de l'année suivante. Au-delà de ces documents et si elle le juge nécessaire, la Commune demande à l'Association de lui remettre un bilan intermédiaire.

La Commune fait connaître ses intentions relativement au renouvellement de la présente convention.

## **Article 12 – Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause le projet et les objectifs généraux décrits à l'article 1.

## **Article 13 – Les annexes**

- bilan 2009-2011 (annexe 1)
- axes du programme partenarial (annexe 2)

Ces annexes font partie intégrante de la présente convention.

#### **Article 14 – La résiliation de la convention**

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration de chaque année civile, 6 mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et après épuisement de toutes voies arbitrales.

#### **Article 15 – Les litiges**


En cas de litiges concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et après épuisement des voies amiables et arbitrales, seuls les tribunaux dont relève la commune d'Aix en Provence seront compétents.

#### **Article 16**

La présente convention comporte 16 articles et 2 annexes

Pour la Commune, Madame le Député-Maire  
**Maryse JOISSAINS-MASINI**

Pour l'Association, Monsieur le Président  
**Jean CHORRO**



Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance

# Bilan 2009

Décembre 2009



# 1 - A l'échelle métropolitaine

## Démographie

Une analyse des dynamiques démographiques récentes (1999-2006) en collaboration avec l'AGAM a abouti à la diffusion d'un « 4 pages » de présentation des principales évolutions urbaines.

## Construction de la coopération métropolitaine :

Afin que les difficultés de pilotage du projet métropolitain ne conduisent pas à bloquer toute réflexion partagée sur cet espace, le SGAR a signé une convention avec l'AGAM et l'AUPA pour enrichir les bases des coopérations et projets communs que pourront développer les EPCI une fois les conditions d'un pilotage retrouvées.

Les trois orientations thématiques retenues étaient les suivantes :

- Déplacements ; état des projets de pôles d'échanges et analyse des conditions de leur alimentation par les différents réseaux de transports et de leur utilisation par les usagers, mise à jour des perspectives de développement d'un réseau de transports collectifs métropolitain, notamment en fonction des avancées effectuées dans le cadre du projet de LGV PACA,
- Enseignement supérieur ; inventaire et analyse des sources disponibles pour développer la connaissance des conditions de vie des étudiants et de la performance économique des universités,
- Aménagement du territoire ; secteurs inter-SCOT de l'Est Etang de Berre, Vallée de l'Huveaune, Sud CPA-Nord MPM et Est CPA-Ouest Provence verte.

Une convention entre le SGAR et l'AUPA portant sur le programme de travail 2010 a été préparée. Elle précise la méthode et la nature des travaux à mener dans les domaines des déplacements ; étude d'un système de transports collectifs complet dans le cadre des études socio-économiques de la LGV PACA et réalisation d'un modèle multimodal de déplacements à l'échelle métropolitaine.

## LGV PACA :

L'Agence a activement participé aux travaux du Secrétariat permanent de la « mission Cousquer » en tant que représentant officiel de la CPA et de la Ville d'Aix. Elle a fortement contribué dans ce cadre à la prise en compte d'un système complet TGV + TER permettant un développement substantiel du TER, et ainsi aidé à la décision favorable à l'option dite des Métropoles du Sud.

### Enquête ménages déplacements :

L'Agence contribue à la préparation de l'exploitation des résultats de l'enquête ménages et des enquêtes cordons dans le cadre de sa participation aux Comités de pilotage et technique.

### Développement de la Vallée de la Durance et du projet ITER

L'Agence a participé aux différents groupes de travail mis en place par l'Etat et le Conseil Régional PACA dans le cadre des ateliers « ITER et les territoires ». Elle a suivi la présentation des études qui ont alimenté les travaux de ces groupes de travail : Vallée des énergies nouvelles, Espaces et filières agricoles de la Vallée de la Durance, Démarche prospective urbaine - volet habitat.

Le Directeur de l'Agence participe au Comité stratégique mis en place pour élaborer un projet de territoire durable à grande échelle (concours d'urbanisme, de paysages et de développement durable) en prenant appui sur les dynamiques de développement de la Vallée de la Durance et du projet ITER. La Région PACA a retenu trois équipes d'urbanistes qui ont pour mission de conduire pendant dix huit mois des "études de définition d'urbanisme, de paysage et de développement durable à l'échelle du Val de Durance" afin d'élaborer un projet d'aménagement global de ce territoire. Cette démarche s'inscrit dans le programme européen CREPUD MED géré par la Région PACA depuis février 2009.

L'AUPA participe également aux travaux du groupe « logement/foncier » de la mission ITER et a contribué notamment à la réalisation de cartes détaillées relatives au profil et à l'implantation résidentielle des agents d'ITER.

L'Agence poursuit sa mission d'observation des dynamiques territoriales à l'œuvre en exerçant une fonction de veille sur un territoire élargi qui correspond au développement de la Vallée de la Durance. Outre les travaux effectués pour les Communautés de Communes Luberon-Durance-Verdon et du Sisteronais (Atlas territoriaux, contribution technique auprès de leurs communes membres et adhérentes de l'agence), l'AUPA a suivi les études relatives au SCOT de la Région de Manosque et a pris connaissance des études menées par le Pays Sisteronais-Buëch (schéma de services publics, innovation touristique...). Elle a par ailleurs noué des contacts avec le Préfet des Alpes de Haute Provence et les Communautés de Communes Intercommunalité du Luberon Orientale et SUD 04.



## 2 - A l'échelle de la CPA

### Le SCOT du Pays d'Aix :

L'Agence a animé cinq réunions des Maires des cinq bassins de vie de la CPA au moyen de présentations d'éléments d'éclairage des dynamiques à l'œuvre sur ces bassins comme dans l'ensemble du Pays d'Aix.

Elle a ensuite réalisé des entretiens avec les 34 Maires dans une démarche participative initiée en préalable à la réalisation du diagnostic du SCOT (au total cela représente plus de 50 heures de contenu). Cette enquête a permis de recueillir l'expression des Elus sur ce qui est partagé ou fait débat concernant le développement économique, le logement, le cadre de vie, l'étalement urbain et le territoire projeté à moyen et long terme. Les résultats ont été restitués au Comité stratégique du SCOT, à la Commission Aménagement de la CPA et au Conseil de Développement.

Elle a effectué les travaux préalables à la rédaction du diagnostic dans les domaines suivants : démographie, économie, déplacements, consommation de l'espace, paysages, énergie, carrières, photovoltaïque...

Elle a également participé aux séances de travail relatives à l'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement confié à un bureau d'études par la CPA, et en a suivi les travaux.

### Les déplacements

Les travaux menés par l'Agence dans le cadre de l'élaboration du SCOT comme de la révision du PLU lui ont permis de mettre en évidence l'acuité du sujet « déplacements » sur le Pays d'Aix et la Ville d'Aix et de proposer le lancement rapide d'une réflexion approfondie sur la politique de déplacements qui pourrait prendre comme axes principaux sur la partie agglomérée d'Aix-en-Provence, le centre-ville au sens large :

- Redéfinir l'accessibilité interurbaine de la commune et mieux articuler desserte urbaine et interurbaine...
  - ...en s'appuyant notamment sur les deux pôles d'échanges projetés au Nord (la Calade) et au Sud (Plan d'Aillane)...
  - ...en complément de la gare routière en cours de réaménagement avenue de l'Europe et de la gare SNCF du centre-ville,
  - ...en améliorant la communication entre ces deux gares du centre ville très proches, autour d'un projet urbain.

- Redéfinir l'accessibilité des secteurs à enjeux, notamment du secteur Les Milles-Durance :
  - Mettre en place une liaison primaire de transport en commun en site propre entre Aix-centre et Plan d'Aillane (anticipant une desserte ferroviaire à plus long terme),
  - Mettre en place un réseau urbain spécifique de transports en commun pour le secteur Les Milles-Durance, centré sur Plan d'Aillane, desservant les différents pôles du secteur et les connectant entre eux,
- Restructurer le réseau urbain de transports en commun du grand centre-ville :
  - Mettre en place un réseau élargi de sites propres (voies bus réservées) irriguant le grand centre-ville, sur les principales pénétrantes et boulevards interquartiers,
  - Coupler ce réseau à une couronne de parcs relais périphériques sur les principales pénétrantes,
  - En contrepoint, réguler l'offre de stationnement à proximité directe du centre historique : réduction du stationnement sur voirie, redistribution du stationnement souterrain en faveur des résidents...
  - Un remaniement du plan de circulation sera nécessaire pour mettre en place ces voies réservées,
  - La requalification des espaces publics concernés veillera à l'embellissement et favorisera les modes doux,

Dans cette perspective, l'Agence a contribué à la redéfinition du projet de pôle d'échanges d'Aix centre et du projet de pôle d'échanges de Plan d'Aillane.

### L'observation des politiques locales de l'habitat

L'AUPA a poursuivi l'observation des dynamiques à l'œuvre concernant les politiques locales de l'habitat (production et répartition du logement social, des programmes privés, de l'habitat individuel ou collectif, analyse des données du recensement de l'INSEE de 2006...).

Ces éléments serviront de base à la modification du PLH du Pays d'Aix (territorialisation des objectifs de production de logements au niveau communal) ainsi qu'à sa révision pour établir un nouveau programme sur la période 2011-2017.

### L'économie

L'AUPA, PAD et La Chambre de commerce publient conjointement le 4<sup>ème</sup> numéro de regards croisés sur l'économie en Pays d'Aix. Il s'agit d'un tableau de bord économique présentant les données les plus récentes autour de 4 grands thèmes : Les entreprises, l'emploi, le chômage et l'immobilier d'entreprises. Ce 4<sup>ème</sup> numéro propose également une analyse des déplacements quotidiens (domicile travail), en provenance et à destination de

la communauté d'agglomération avec une analyse plus fine des pôles d'activités d'Aix et de Vitrolles.

### Le Recensement de la population de 2006

L'Agence a analysé les premiers résultats publiés par l'INSEE (populations, ménages, logements,...) et a porté une attention particulière sur la question des migrations résidentielles qui va permettre de réaliser un travail avec l'INSEE. Les mouvements migratoires occupent en effet une place stratégique dans les réflexions en matière d'aménagement et de déplacements.

L'Agence cherchera à savoir si le pays d'Aix est toujours aussi attractif, comment se comportent les ouvriers et les classes moyennes, s'il existe un phénomène de chômage importé, si les difficultés d'accès au logement se traduisent par des mouvements résidentiels vers des territoires de report.

L'étude portera également sur les nouvelles tendances migratoires : la part du Pays d'Aix dans la dynamique démographique du moyen et du haut Var et du Val de Durance, l'atténuation de la périurbanisation, l'hypothèse d'un retour vers les villes centres.

L'étude des mouvements migratoires intégrera une réflexion globale qui mettra en regard les forces et les faiblesses du territoire.

Une attention particulière sera portée sur les relations entre les migrations résidentielles et les déplacements domicile-travail.

### Le Système d'Information Géographique

Les réunions avec la Direction des systèmes d'information de la CPA ont abouti à l'installation à l'Agence de l'accès au SIG de la CPA via internet. Les séances de formation qui ont suivi permettent aujourd'hui à l'Agence d'utiliser ce précieux outil.

## **3 - A l'échelle de la CC LDV**

Dans le cadre d'un contexte institutionnel (local et national) en pleine évolution (intégration de trois nouvelles communes à la CC en 2009 et trois autres le seront également au 1<sup>er</sup> janvier 2010, lancement d'une étude de préfiguration d'une Communauté d'Agglomération avec les Communautés de Communes Intercommunalité du Luberon Oriental, Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Sud 04, réforme des collectivités territoriales...) la CC LDV a souhaité s'interroger sur son positionnement face aux enjeux, actuels et futurs, du territoire.

Elle a donc confiée à l'AUPA la réalisation d'un Atlas territorial et une analyse de la mise en œuvre de ses compétences, document permettant d'avoir une connaissance commune du territoire à travers ses grandes caractéristiques : atlas cartographique (sur un périmètre élargi au-delà de la CC LDV), planches photographiques de chaque commune mettant en avant leur personnalité propre et recueil des grandes évolutions socio-économiques à partir des données du dernier recensement de l'INSEE de 2006. Par ailleurs, l'étude s'est attachée à dégager les principales forces et faiblesses de la structure intercommunale, afin de proposer des pistes de réflexion sur de futures évolutions possibles (compétences et périmètres intercommunaux).

Une enquête, qui s'est déroulée au cours du premier semestre, a permis de recueillir, sur près de 20 heures d'entretiens et des visites de terrain, les attentes et les interrogations de chaque Maire concernant la Communauté de Communes dans son fonctionnement actuel (structure et compétences) et les enjeux liés au futur élargissement.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation devant le Bureau communautaire de la Communauté de Communes.

## **4 - A l'échelle de la CC du Sisteronais**

Dans un contexte similaire à celui de la CC LDV, la CC du Sisteronais a également confié à l'AUPA la réalisation d'un atlas territorial et une analyse de la mise en œuvre des compétences communautaires.

La CC du Sisteronais est une structure récente (créée le 1<sup>er</sup> janvier 2006) qui a vu l'arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de deux nouvelles communes. Contrairement à la CCLDV, aucun document stratégique d'aménagement n'est engagé (pas de SCOT, compétence PLH mais pas encore mis en œuvre...) et un travail d'approche commune de connaissance du territoire semblait opportun à mener.

Tout comme pour la CCLDV, l'étude s'est attachée à dégager les principales forces et faiblesses de la structure intercommunale, afin de proposer des pistes de réflexion sur de futures évolutions possibles (compétences et périmètres).

L'enquête auprès des Maires s'est déroulée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre et a permis de recueillir près de 15 heures d'entretiens. Elle traitait de l'image de la Communauté de Communes, de la mise en œuvre des compétences, des orientations souhaitées et des premières réflexions sur les territoires d'appartenance et les liens avec les communes, ou intercommunalités, voisines (des hypothèses d'élargissement ont été avancées).

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire.

## 5 - A l'échelle des communes

### Aix - en - Provence

- Réalisation de l'enquête loyers 2009 et analyse des résultats

L'enquête annuelle sur l'évolution des loyers à Aix s'est déroulée au premier trimestre. L'exploitation des données transmises par l'OLAP a été réalisée durant l'été et le document annuel publié en septembre. Les principaux résultats ont été présentés à la réunion publique de l'Observatoire Immobilier de Provence du 14 octobre à Aix.

- Révision du POS :

L'AUPA a été sollicitée par la Ville d'Aix pour venir en appui de la Direction de la Planification urbaine dans le cadre de la révision du POS en PLU.

Un premier diagnostic a été mis en forme, dans l'attente de compléments importants liés aux données de l'INSEE et à l'exploitation de l'Enquête Ménages Déplacements, attendus au premier trimestre 2010.

L'agence a engagé les réflexions dans tous les domaines concernés et les documents nécessaires à l'élaboration du PADD (« feuille de route » : En route vers le PLU d'Aix, réflexions autour des déplacements qui ont conduit notamment au lancement d'une étude de modélisation des déplacements, approche paysagère du secteur Sud de la commune, éléments de diagnostic socio-démographiques, etc.) et de cartes illustrant les enjeux du PADD.

Des réunions de travail avec les Elus et les techniciens de la ville ont permis de valider progressivement les orientations du projet.

L'agence a également présenté les éléments de diagnostic et d'esquisse de PADD dans le cadre du groupe extra-municipal, réuni par trois fois en octobre et novembre 2009.

Une proposition de rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été mise en forme afin d'alimenter plusieurs groupes de travail et d'être débattue en Conseil municipal début décembre 2009.

- Plan Campus :

L'Agence a étudié l'extension de la fonction universitaire au-delà de l'autoroute A8 et de l'Arc. Cette approche est basée sur une analyse du site en termes fonctionnel et paysager. Elle permet d'esquisser des principes d'implantation de la future Faculté unifiée de Sciences économiques et de Gestion et de développement d'une offre nouvelle de

logements à destination notamment de la population étudiante, en lien avec le pôle urbain du pont de l'Arc et la trame d'équipements universitaires du quartier des Facultés, en lien avec une redéfinition de l'accessibilité générale du secteur.

- Schéma de rénovation urbaine de la Cité Corsy

L'esquisse d'aménagement du quartier Corsy s'inscrit dans le Projet de renouvellement urbain défini par la ville d'Aix-en-Provence. L'étude urbaine réalisée par l'AUPA présente l'insertion de la Cité Corsy dans les dynamiques urbaines, à travers notamment le projet de requalification de la route de Galice, support de projets majeurs portés par la Ville d'Aix (la Seds, extension de l'IEP, Bastide du Jas de Bouffan...) et confortant à court terme son insertion urbaine.

Des scénarios d'implantation de petites unités de logement, permettant le relogement des habitants des immeubles à démolir et amorçant une diversification de l'habitat sont proposés, et complétés par des esquisses d'aménagement de l'espace public par le cabinet d'architecture M. Bresson.

A l'occasion de la visite à Aix de M. Sallenave, Directeur de l'ANRU, le 9 novembre 2009, les propositions d'aménagement des cités Corsy et Beisson ont fait l'objet d'une présentation.

- Site archéologique de la Seds

Le théâtre antique récemment mis à jour sur le site de la Seds présente l'opportunité de conduire un ambitieux projet de mise en valeur, auquel pourrait être associé un important pôle patrimonial.

L'AUPA a été sollicitée pour réfléchir, en liaison avec les services concernés, aux conditions de mise en valeur du site qui occupe un espace central dans la ville d'Aix : Sur quelles synergies urbaines s'appuyer, quel projet de valorisation de l'édifice antique (concept muséal, campagnes de fouilles, animation et sensibilisation, notamment auprès des scolaires), comment inscrire pertinemment cet espace dans la ville ?

- La Duranne

L'Agence est fortement présente dans les Comités technique et de pilotage concernant le projet de quartier durable.

## Les autres communes de la CPA

### Cabriès

- Schéma qualitatif d'aménagement du Piton

L'AUPA a proposé de réaliser un inventaire des projets - ou simples intentions- (aménagement du parking Mélik, mise en valeur des façades et de l'espace public, revitalisation du commerce ...) et de les mettre en cohérence à travers un schéma qualitatif, permettant d'avoir une vision globale de l'aménagement du piton, et de l'utiliser pour solliciter différents partenaires financiers et « phaser » les différentes interventions.

### Coudoux

- Note de synthèse

Un premier contact a été établi entre la municipalité de Coudoux et l'AUPA afin d'évoquer les différents projets et les questionnements de l'équipe municipale sur le PLU récemment approuvé. Les réflexions à mener parmi les différents thèmes identifiés sont les suivantes :

- quelles orientations d'aménagement souhaitables sur les secteurs d'urbanisation future et d'éventuelles adaptations du document d'urbanisme,
- l'évolution souhaitable de la trame d'équipements,
- circulation et stationnement, qualité de l'espace public.

### Le Puy-Sainte-Réparate

- Orientations communales

De nombreuses réunions associant un large partenariat (CPA, EPFR, CAUE, élus...) ont permis à l'Agence d'apporter son assistance technique à l'élaboration d'un projet communal, particulièrement dans son articulation avec les secteurs couverts par des ZAD.

### Meyrargues

- Etude d'aménagement

Après avoir synthétisé toutes les études produites, l'Agence a apporté son expertise au projet d'aménagement de la friche Barbier-Dauphin et de la zone d'activités autour de la gare. Ce travail a soulevé l'opportunité d'une réflexion sur la stratégie économique de la CPA au Nord de l'agglomération.

## **Meyreuil**

- Diagnostic communal et étude de quartier

L'Agence a apporté des premiers éléments d'éclairage et de diagnostic en vue de la révision du PLU et réalisé une étude d'opportunité pour le développement du secteur du Payannet.

## **Puyloubier**

- Assistance à la commune dans le cadre de la révision simplifiée pour l'aménagement du quartier des Ferrages

A la demande de la commune qui porte un projet d'urbanisation d'ensemble dans la continuité du noyau villageois, nécessitant le reclassement d'une zone NC en zone NA, l'agence a apporté son appui dans la traduction réglementaire de principes d'aménagements issus d'une étude de faisabilité : production d'un règlement de zone NA avec schéma d'aménagement, contribution à la note de présentation de la révision simplifiée, participation à la réunion des personnes publiques associées.

## **Saint-Marc Jaumegarde**

- Etude pré-opérationnelle pour de l'habitat groupé

En 2009 la commune de Saint-Marc Jaumegarde a demandé à l'AUPA d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un développement résidentiel en continuité urbaine. L'étude a consisté à étudier la configuration et le fonctionnement des deux « pôles urbains » de la commune que sont la place de la mairie et le hameau des Bonfillons, pour localiser et concevoir des scénarios de développement de l'habitat, et en définir les capacités. L'étude a été fournie et présentée à la Municipalité en Juin 2009.

## **Rognes**

- Premiers éléments d'éclairage et de diagnostic en vue de la révision du PLU

## **Saint-Cannat**

- Premiers éléments d'éclairage et de diagnostic en vue de la révision du PLU



## Venelles

- Finalisation de l'étude pour l'aménagement du parc des sports de Venelles

En 2008, la commune de Venelles a confié à l'AUPA l'élaboration d'un schéma d'aménagement pour l'ensemble du site du Parc Municipal des Sports Maurice Daugé, concerné par un projet de piscine intercommunale et par divers projets d'équipements Municipaux (3ème gymnase, CLSH, CCFF, réseau de chaleur bois...). Sur la base d'un diagnostic fonctionnel et paysager, l'étude propose des principes d'implantation et de composition urbaine respectant le cadre naturel et paysager exceptionnel, et décline les actions à mener en terme de construction, d'aménagement de voirie et espace public et de réhabilitation de l'existant. La version finale de l'étude a été fournie et présentée à la commune fin Janvier 2009.

## Ventabren (pour mémoire)

- Modifications du PLU arrêté de la commune et préparation du dossier pour son approbation en conseil municipal en Juillet 2009.

## Les communes de la CC LDV

### Manosque

- Atlas des équipements

Au titre du programme de travail 2009 de la convention partenariale, il a été décidé de réaliser un état des lieux des principaux équipements de la ville.

Les objectifs de cet inventaire étaient de :

- disposer d'un outil de connaissance permettant de mieux cerner le fonctionnement urbain de Manosque (centralités, relations avec les périphéries, accessibilité des équipements...),
- évaluer les forces et les faiblesses en vue d'adapter la trame d'équipements à la croissance urbaine,
- doter les services d'un outil d'observation à différentes échelles et évolutif : actualisation par les partenaires concernés, intégration dans un système d'information géographique...

L'atlas se présente sous la forme de fiches classées par catégories (scolaire, culturel, médico-social, sportif) avec des informations pour chaque équipement concernant sa localisation dans l'espace urbain, ses caractéristiques techniques, son utilisation... Des indicateurs de fonctionnement ont été répertoriés dans la mesure du possible pour rendre compte des moyens mis à disposition sur l'équipement.

L'étude a été présentée et validée par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de différents services de la Ville.

## **Vinon-sur-Verdon**

- Aide à l'élaboration d'un projet communal

De nombreuses réunions de travail ont permis d'élaborer un projet communal comme préalable au lancement de la révision du PLU. Le document d'orientation qui a été rédigé pourra être joint au cahier des charges comme le diagnostic réalisé par l'Agence en 2008.

## **Les communes de la CC du Sisteronais**

### **Entrepierras**

- Orientations communales et aide à l'élaboration du PLU

Des visites de terrain ont été organisées avec les élus et un appui technique a été apporté au questionnement de la Commune relatif à l'implantation d'équipements et à l'aménagement du centre.

### **Mison**

- Assistance technique

L'Agence a apporté son concours technique à l'élaboration du projet de reconversion d'un bâtiment communal en programme mixte comprenant une médiathèque, un centre médical, un accueil des associations et des logements sociaux.

### **Sisteron**

- Accompagnement de la révision du PLU

L'assistance à la démarche d'élaboration du PLU a porté sur des réunions de cadrage avec les élus et les services, la mise au point du planning et du cahier des charges et des séances de travail avec le bureau d'études désigné.

### **Valernes**


- Accompagnement de la révision du PLU

L'Agence a participé aux réunions des personnes publiques associées et aux séances de travail avec le bureau d'études désigné.

## 6 - Autres travaux :

- Participation à l'élaboration du deuxième numéro de Dynamiques Métropolitaines (avec l'AGAM, la CCI et Euroméditerranée) : « L'internationalisation des métropoles »,
- Finalisation de l'étude « contribution à l'évaluation des performances des territoires de SCOT aux objectifs du développement durable », menée en collaboration avec le réseau des agences d'urbanisme du Sud sur les indicateurs du développement durable,
- Production de la Lettre de l'enseignement supérieur avec le Rectorat et l'agence de Marseille,
- Réunion des techniciens des communes : en partenariat avec la DDE et les communes de Meyreuil, Vinon sur Verdon et Bouc Bel Air, l'Agence a présenté les démarches qu'elle mène en préalable à la réalisation des PLU et à la publication du Porté à la Connaissance de l'Etat,
- Production de notes sur les migrations domicile-travail vers les pôles d'activités des Milles et de Vitrolles - Marignane à partir des données issues des Déclarations Annuelles de Données Sociales.





Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance

# Bilan 2010

Décembre 2010





## Sommaire

1 - A l'échelle métropolitaine	-	-	-	-	-	-	4
2 - A l'échelle du Pays d'Aix	-	-	-	-	-	-	9
3 - A l'échelle du Sisteronais	-	-	-	-	-	-	13
4 - A l'échelle des communes	-	-	-	-	-	-	14
3 - Autres travaux	-	-	-	-	-	-	26

# 1 - A l'échelle métropolitaine

## Construction de la coopération métropolitaine :

Depuis plusieurs années, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix Durance contribue dans le cadre de conventions avec l'état (SGAR) à la réflexion sur le fait métropolitain. Le programme de travail 2010 a porté sur l'étude d'un système de transports collectifs complet dans le cadre des études socio-économiques de la LGV PACA et sur l'élaboration d'un modèle multimodal de déplacements à l'échelle métropolitaine.

## LGV PACA :

En 2009, l'Agence a activement participé aux travaux du Secrétariat permanent de la « mission Cousquer » en tant que représentant officiel de la CPA et de la Ville d'Aix. Elle a fortement contribué dans ce cadre à la prise en compte d'un système complet TGV + TER permettant un développement substantiel du TER, et ainsi aidé à la décision favorable à l'option dite des Métropoles du Sud.

En 2010, la réalisation des études en vue de la DUP du projet de LGV PACA est entrée dans une phase active ; les conventions de cofinancement d'études ont été signées par les collectivités partenaires. Le programme d'études comporte un volet socio économique conséquent. A ce titre, les Agences d'urbanisme (AGAM, AUDAT, AUPA) peuvent y contribuer utilement en développant l'approche esquissée au cours de la mission Cousquer, l' AUPA assurant le pilotage et la coordination de ces interventions.

Dans cette phase pré opérationnelle il s'agit au-delà des études fines d'insertion des infrastructures nouvelles dans le tissu urbain contraint ou dans des milieux naturels ou agricoles sensibles de faire la démonstration de l'utilité du projet au sens d'un bilan coûts/avantages (généralisés) largement en sa faveur. Dans ce cadre, et en complément des études de clientèle TGV et TER qui pourront être produites notamment par la SNCF, les Agences sont à même de développer les éléments précités (esquissés au cours de la mission Cousquer) concernant les effets attendus et prévisibles de la réalisation du projet retenu en terme de structuration et de compétitivité du territoire métropolitain pris au sens le plus large, et à l'inverse, expliciter l'insuffisance dans ce domaine essentiel des variantes non retenues.

Dans la continuité de sa participation au secrétariat permanent, l'AUPA (P.Serre) a participé aux nombreuses réunions organisées par RFF pour la conduite du projet. Comité de pilotage, comités techniques comités thématiques service et fonctionnalités.

Dans ce cadre, l'AUPA a élaboré une contribution à la définition de la « tonalité » de l'étude prospective territoriale un des éléments important du volet socio-économique du programme d'études. Cette contribution a fait l'objet d'un premier échange RFF- AUPA le



24 juin, puis sur la base de la note AUPA du 29 juin, d'une réunion le 09 juillet associant la mission LGV PACA et l'ensemble des Agences d'urbanisme concernées ( AUPA, AGAM, AUDAT, ADAAM).

Cette réunion a permis de recueillir un consensus de l'ensemble des participants sur la finalité proposée à l'étude prospective et un premier examen des possibilités de contributions des Agences d'urbanisme au programme d'études LGV PACA.

Au plan pratique, ces éléments devraient être intégrés dans les cahiers des charges en cours d'élaboration par RFF.

### Modèle multimodal de déplacements :

Face aux enjeux politiques, sociaux, environnementaux et économiques liés aux différents projets d'aménagement du territoire, les acteurs locaux manquent d'outils techniques d'aide à la décision dans le domaine de l'articulation entre transports et urbanisme. Les «modèles calculatoires» de façon générique, sont actuellement les dispositifs les plus pertinents pour quantifier les choix et évaluer leurs impacts. Ainsi, les modèles de déplacements urbains sont des outils adaptés pour répondre aux enjeux en termes de déplacements sur une vaste agglomération comme la nôtre, à moyen et long terme. Ils permettent de tester des scénarios futurs basés sur des hypothèses faisant varier l'occupation des sols et/ou l'offre de transport.

L'animation de plusieurs réunions techniques associant l'ensemble des partenaires intéressés (MPM, CPA, CG13, AUPA, DDTM, DREAL, CETE) a permis de :

- définir les enjeux, faire un état des lieux de cette question et débattre de l'intérêt d'un modèle unique à l'échelle métropolitaine,
- d'avancer sur le montage du projet,
- d'avancer la partie technique du projet pour notamment permettre de rédiger le cahier des charges de la future consultation.

La finalisation du cahier des charges et du montage institutionnel et financier devrait mener à l'Appel d'Offre pour la réalisation du modèle multimodal de déplacements sur l'aire métropolitaine Aix-Marseille avec une maîtrise d'ouvrage qui pourrait être assumée par le syndicat mixte des transports, ce qui aurait notamment pour mérite de donner une première illustration concrète de l'intérêt d'une telle structure.

### Enquête ménages déplacements :

L'AUPA a procédé à un important travail d'analyse des résultats de l'enquête ménages déplacements de 2009 comme préalable indispensable à la construction de ce modèle multimodal de déplacements sous deux aspects.

Etant donné que ce sont les résultats de cette enquête qui serviront en grande partie à caler le modèle sur la réalité existante, le premier aspect a consisté à vérifier les résultats par des sources externes. Et ceci, autant sur les résultats sociodémographiques qui déterminent fortement les résultats sur les déplacements que sur les données sur les mobilités elles mêmes.

Les résultats sociodémographiques ont été comparés avec ceux du Recensement Général de la Population (RGP).

Le RGP de 2006 est exhaustif (100 %) concernant les communes de moins de 10 000 habitants et est de 40 % concernant les communes de plus de 10 000 habitants. L'EMD de 2009 a enquêté environ 7 000 personnes dans la CPA, soit 2 % de la population. Les données du RGP sont donc a priori beaucoup plus fiables que celles de l'EMD.

Les analyses effectuées sur le nombre d'habitants, de ménages, d'actifs, de chômeurs ou de retraités ont permis d'expliquer certains décalages par des différences de définition et de constater la cohérence des résultats.

Les résultats en matière d'équipement des ménages en voitures particulières ont permis de constater que l'EMD 2009 semble surestimer le nombre de ménages sans voiture et notamment son évolution entre les deux enquêtes sur le territoire de la CPA.

La comparaison des résultats sur lieux de résidence et lieux d'emplois avec ceux des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) s'est révélée satisfaisante.

Dans le domaine des flux de déplacements, l'Agence effectuera une étape importante consistant à vérifier la cohérence des volumes de déplacements issus de l'enquête ménages avec ceux issus des enquêtes cordons non encore disponibles à ce jour, particulièrement sur les déplacements en voiture particulière largement dominants.

La construction du modèle multimodal de déplacements sera « classique » et relativement aisée pour ce qui concerne les déplacements en voiture. Elle sera plus ambitieuse et difficile sur les déplacements en transports collectifs et les déplacements multimodaux qui constituent le plus grand enjeu de ce périmètre métropolitain. Le second aspect a donc consisté à analyser finement les évolutions dans l'usage des transports collectifs, notamment pour mesurer l'élasticité de la demande à l'augmentation de l'offre.

Pour exemple, si les résultats montrent que l'usage des TC par les habitants de l'ensemble de la CPA et pour l'ensemble de leurs besoins de déplacements mécanisés n'a augmenté que de 0,8 points, ils montrent aussi que l'usage des TC par les seuls habitants d'Aix pour leurs déplacements mécanisés dans Aix a augmenté de 4,3 points.

### Développement de la Vallée de la Durance et du projet ITER

Le Directeur de l'Agence participe au Comité stratégique mis en place pour élaborer un projet de territoire durable à grande échelle (concours d'urbanisme, de Paysages et de

développement durable) en prenant appui sur les dynamiques de développement de la Vallée de la Durance et du projet ITER. La Région PACA a retenu trois équipes d'urbanistes qui ont pour mission de conduire pendant dix huit mois des "études de définition d'urbanisme, de Paysage et de développement durable à l'échelle du Val de Durance" afin d'élaborer un projet d'aménagement global de ce territoire. Cette démarche s'inscrit dans le programme européen CREPUD MED géré par la Région PACA depuis février 2009.

L'Agence poursuit sa mission d'observation des dynamiques territoriales à l'œuvre en exerçant une fonction de veille sur un territoire élargi qui correspond au développement de la Vallée de la Durance.

### La démarche interscot

Dans le cadre de la démarche Interscot initiée par la DDTM à l'échelle des Bouches-du-Rhône, l'AUPA a cartographié des grandes données de cadrage (population, emploi et logement) à l'échelle des territoires de SCOT de l'aire métropolitaine. Ce travail a été complété par un « zoom » sur l'attractivité et le fonctionnement du Pays d'Arles et du Pays Salonais, sous l'angle des migrations alternantes et résidentielles.

### L'enseignement supérieur

Un travail mené dans le cadre d'une convention partenariale (AUPA, AGAM, Rectorat) depuis 2005 aboutit à la publication annuelle de la Lettre sur l'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille. Ce travail se décompose en trois phases :

- Exploitation des fichiers SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiants) du Ministère de l'Education, pour retracer les principales évolutions des effectifs étudiants de l'Académie Aix-Marseille (par filières, sexe, pôles universitaires...), traitement des effectifs boursiers, des fichiers de la DRASS,
- Zoom spécifique sur l'Enquête ménage déplacement des Bouches-du-Rhône et les évolutions de comportements en matière de mobilité étudiante entre 1997 et 2009
- Rédaction de la Lettre (16p.) en vue d'une publication académique et de la conférence de presse de la rentrée du recteur de l'Académie,

L'Agence participe également aux travaux du groupe de travail « Territoire et observation des parcours universitaires dans l'enseignement supérieur » (TOPUS). Ce groupe réunit les acteurs suivants : les observatoires de l'étudiant des universités de l'académie (Avignon, Provence, Méditerranée, P. Cézanne), le rectorat d'Aix-Marseille (direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction de l'analyse, des études et de la communication, le service académique de l'information et de l'orientation), les Agences d'urbanisme d'Aix et de Marseille ((les Agences sont liées par convention avec le rectorat pour le traitement statistique des effectifs universitaires de l'académie Aix-Marseille)) et l'ORM.

## Les pôles d'emplois

Les Agences d'urbanisme d'Aix et de Marseille ont analysé quatre pôles économiques majeurs au cœur de l'aire métropolitaine : les pôles d'activités d'Aix-en-Provence, de Vitrolles-Marignane, les zones franches de Marseille et Euroméditerranée. Cette étude présente le fonctionnement économique de ces quatre pôles qui regroupent plus de 110000 emplois (source: INSEE - DADS 2006), rayonnent sur un territoire de plus en plus vaste et affichent un dynamisme soutenu. Elle souligne aussi les enjeux associés à ces sites notamment en termes de desserte et d'accessibilité.

Cette étude a donné lieu à la publication du premier numéro d'une nouvelle série intitulée enjeux et perspectives.

## 2 - A l'échelle de la CPA

### Le SCOT du Pays d'Aix :

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCOT, l'année 2010 a été consacrée à l'analyse des grandes tendances socio-démographiques et économiques à l'œuvre en Pays d'Aix. Ces premiers éléments d'éclairage de type « macro » ont permis de faire émerger un premier état des lieux sur le fonctionnement du territoire et les premiers enjeux qui en découlent. Plusieurs thèmes ont été abordés : l'habitat, la démographie, l'économie, les déplacements, les migrations...

Ce travail a été le support à l'élaboration de documents qui ont été présentés et débattus dans le cadre de la Commission aménagement de l'espace de la CPA et du Comité Stratégique du SCOT.

En fin d'année, l'Agence a organisé et animé cinq Commissions aménagement de l'espace, dans chacun des cinq bassins de vie de la CPA, uniquement consacrées au SCOT. Ces réunions ont donné lieu à une présentation actualisée du bassin de vie et d'éléments de support à un débat sur un thème majeur du SCOT : déplacements, territoires limitrophes, densités et consommation de l'espace, habitat, agriculture et espaces naturels, économie. L'Agence présentera prochainement les résultats de ces séances à un séminaire général des Maires où seront débattus les principaux enjeux du SCOT.

### Equipements

L'Agence a créé des bases de données sur les différents équipements du territoire (enseignement 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, enseignement supérieur, équipements sanitaires, petite enfance, culturels, sportifs, personnes âgées...). Le volet équipement du diagnostic du SCOT du Pays d'Aix est en cours de rédaction.

### Consommation d'espace

Ce travail a pour objectif d'estimer l'espace consommé par le développement urbain en Pays d'Aix depuis une cinquantaine d'années. L'idée est de donner à voir un processus d'urbanisation sur une longue période et d'essayer de quantifier l'espace consommé («artificialisé»). L'interprétation spatiale a été réalisée à partir de cartes IGN couvrant le territoire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA). Au total une cinquantaine de cartes IGN et près de 120 scans ont été nécessaires pour reconstituer le Pays d'Aix à chacune des grandes décennies. Le travail d'interprétation a consisté à identifier les différents types d'espaces consommés à partir d'une nomenclature simplifiée en 7 postes (Centre urbain historique, Urbanisation continue, Urbanisation diffuse,

Infrastructures et équipements collectifs, Equipements sportifs et de loisirs et autres). En définitive ce travail met en évidence deux processus de développement à l'œuvre. D'une part l'extension d'espaces urbanisés sur des espaces naturel ou agricole et d'autre part la transformation de « l'urbanisation diffuse » en « urbanisation continue » par densification.

## Paysages

Elément essentiel du cadre de vie pour plus de 350 000 habitants, les Paysages en Pays d'Aix sont d'une grande diversité et offrent un remarquable assemblage d'ambiances de qualité.

De la connaissance des différentes composantes Paysagères, de leurs sensibilités et des tendances d'évolution présentées dans ce rapport, le SCOT devra proposer des orientations en faveur de la protection et de la mise en valeur des secteurs Paysagers à enjeux. Ces orientations devront guider les volets Paysagers des Plans locaux d'urbanisme et cadrer les projets de développement futur. Ces derniers doivent être examinés en recherchant une cohérence entre le Paysage initial et le Paysage créé par l'aménagement.

L'étude s'attache donc à élaborer un diagnostic des grandes composantes Paysagères dans l'aire du SCOT, à mettre en lumière plusieurs éléments du Paysage sensible (notion de "Paysage vécu") et les tendances d'évolution constatées. Elle n'est pas exhaustive mais présente une clé de lecture des Paysages et de leur évolution pour tenter de mieux maîtriser les évolutions à venir.

## Déplacements

L'Agence a réalisé des exploitations spécifiques de l'enquête ménages déplacements en vue de la rédaction de la partie déplacements du diagnostic du SCOT. On peut retenir que :

- le volume de déplacements à gérer n'a augmenté que de 17 % en 12 ans car la mobilité s'est stabilisée,
- Si le nombre de déplacements en TC augmente fortement à Aix (+44%) et faiblement dans le reste de la CPA (+6%), la part de marché augmente de 3 points à Aix mais recule de 1 point dans le reste de la CPA,
- Le Pays d'Aix est caractérisé par des distances de déplacements très longues qui constituent un obstacle au développement des TC et renvoient à des questions d'aménagement de l'espace,
- Le taux de motorisation a cessé d'augmenter et l'usage de la voiture évolue quand une offre alternative le permet,
- L'exemple d'Aix montre que les marges de progression des TC existent dans un environnement caractérisé par des opinions très favorables au développement des TC,

- L'effort devrait porter prioritairement sur la mise en place d'une offre d'une qualité suffisante pour permettre le report modal et donc sur quelques axes où la demande est suffisamment forte.

### Migrations résidentielles

L'Insee et l'Agence d'Urbanisme ont engagé en 2010 une démarche partenariale pour réaliser un travail commun sur la connaissance des migrations résidentielles récentes (période 2001-2006). Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCOT du Pays d'Aix. Il alimente les réflexions sur les politiques d'aménagement et de déplacements à l'intérieur du SCOT. En effet, les acteurs de l'aménagement et du développement des territoires ont besoin, pour leurs travaux d'analyse et de prospective, de connaître les processus d'évolution de la population. En particulier, connaître les flux résidentiels récents permet de mieux distinguer les mouvements internes et externes au territoire.

Ce partenariat a donné lieu à la co-réalisation (AUPA-INSEE) d'un Sud INSEE l'Essentiel qui est paru en octobre 2010 et a été présenté lors d'une conférence de presse.

Dans la continuité de cette démarche, un travail universitaire mené en collaboration avec l'AUPA a permis d'approfondir la réflexion sur les migrations résidentielles en analysant les motivations et les aspirations des migrants du Pays d'Aix.

### Habitat

L'Agence a contribué au bilan du PLH de la CPA par le traitement, la mise en forme et la restitution des informations sur la construction neuve et les logements sociaux

Elle a aussi présenté les dynamiques en place au sein des différents marchés du logement en Pays d'Aix.

L'Agence a contribué à la modification du PLH par la déclinaison communale des objectifs de production jusqu'alors définis à l'échelle des bassins de vie. Elle a également mis en perspective les besoins en logement au regard du niveau de développement économique, des évolutions démographiques, des niveaux de revenu...

Elle a apporté son assistance technique pour la mise en œuvre et le suivi du 2<sup>nd</sup> PLH de la CPA (cahier des charges, choix et suivi du bureau d'études)

Elle participe enfin à la Commission Intercommunale de l'Habitat de la CPA

## L'économie

« Regards croisés » est une brochure éditée tous les ans en partenariat avec PAD, la CCIMP et la CPA, présentant sur le territoire communautaire, les caractéristiques du tissu économique, de la démographie des entreprises, de la situation du chômage et du marché de l'immobilier de bureaux. Chaque numéro apporte un éclairage particulier sur un thème différent (zones d'activités, pôles de compétitivité, déplacements domicile travail...)

## Le Système d'Information Géographique

L'Agence poursuit la gestion et la mise en forme des bases de données du Système d'Information Géographique de l'AUPA (INSEE, RP2006, données communales et infra-communales...).



### 3 - A l'échelle de la CC du Sisteronais

#### *Réalisation d'un diagnostic stratégique*

Dans la continuité du travail réalisé en 2009 - Atlas territorial, document cadre de la Communauté de Communes du Sisteronais - il est apparu opportun d'approfondir la réflexion engagée sur les enjeux de la Communauté.

Le travail engagé pour l'année 2010 consiste à réaliser un « diagnostic stratégique », document qui présente les forces et faiblesses du territoire et aboutit à la définition d'une vision stratégique partagée du développement de la Communauté. Il ne s'agit pas de se limiter aux compétences communautaires, mais de s'intéresser à tous les enjeux du territoire. Les réponses apportées aux objectifs s'articuleront autour d'orientations générales, d'études de réflexion approfondies ou bien de réalisations concrètes, toutes partagées sur l'ensemble de la Communauté de Communes (exemple : la réhabilitation du patrimoine bâti des cœurs de village) et portées par différents maîtres d'ouvrages.

La réflexion s'attache également à réfléchir à des échelles de projets pertinentes, des relations fortes avec les territoires étant très prégnantes : Laragnais et Serrois dans les Hautes-Alpes, Moyenne Durance dans les Alpes de Haute Provence.

## 4 - A l'échelle des communes

### Aix - en - Provence

- Réalisation de l'enquête loyers 2010 et analyse des résultats

L'enquête annuelle sur l'évolution des loyers à Aix s'est déroulée au premier trimestre. L'exploitation des données transmises par l'OLAP a été réalisée durant l'été et le document annuel publié en septembre.

- Révision du POS :

Suite au débat sur le PADD qui a eu lieu en décembre 2009, l'AUPA a poursuivi son investissement sur le PLU à travers une série de démarches et d'études, menées par l'Agence ou en partenariat avec la Planification urbaine.

#### Etat initial de l'environnement : Volet Paysage (avec DPU)

Travail de terrain et réalisation de trois cartes : unités Paysagères, structures Paysagères et perceptions.

#### Réflexions préalables au PLU d'Aix : Enjeux Paysagers du développement des quartiers Sud

Une approche sensible des Paysages des quartiers sud a été menée, afin de mettre en évidence les composantes Paysagères et leur perception depuis les axes structurants (RD9, RD59 - secteur de l'Enfant, RD7 - vallée de la Luynes, RD8 - collines et vallons...).

Enjeux Paysagers : ressources, image, identité du territoire...

Préserver, Contenir / structurer, Mettre en valeur...

Ce diaporama d'une quarantaine de vues se structure autour de deux grandes parties et met en évidence l'impact de différents modes d'urbanisation sur les Paysages préexistants :

1. Des Paysages caractéristiques, formant un « écrin Paysager »
2. Des Paysages en mutation, à tisser, réparer, modeler...

## Approche typo-morphologique de la couronne urbaine

Une première approche a été menée avec la Direction de la Planification urbaine sur des îlots tests de la couronne, selon une grille d'analyse portant sur des critères « quantitatifs » (pourcentages d'emprise au sol et COS effectifs, comparaison avec les droits à bâtir liés au POS actuel...) et « qualitatifs » (situation au regard de la trame viaire, qualités Paysagères...).

Une première approche typo-morphologique a été dégagée au regard du statut de la propriété foncière et des caractéristiques morphologiques du bâti, se traduisant par une carte sur l'ensemble du périmètre urbain.

L'Agence a poursuivi cette approche autour d'îlots urbains de faible densité afin d'en appréhender la densification potentielle, en jouant sur divers paramètres (maîtrise d'un tènement de parcelles, augmentation de l'emprise au sol, du nombre de niveaux, modification du recul sur la voie, etc. Cette estimation du potentiel de densification permet de dire que le renouvellement urbain, s'il est limité pour ne perturber ni les perceptions Paysagères, ni le fonctionnement circulatoire (faiblesse du maillage viaire et de la capacité de desserte d'îlots en impasses...), permet une densification « mesurée » de la couronne urbaine, avec une augmentation de la SHON de l'ordre de 25% en moyenne sur les 8 îlots étudiés (allant de +10% à +200%).

## Diagnostic socio-économique

En 2010, le diagnostic socio-économique de la ville d'Aix a été finalisé. Il dresse un état des lieux du fonctionnement de cette commune dans son environnement et des principaux enjeux auxquels le PLU devra répondre. Outre les différentes réunions avec la Direction de la Planification Urbaine d'Aix, ce travail a été présenté aux élus dans le cadre du Comité décisionnel du PLU. Il a permis de faire avancer la réflexion sur les orientations stratégiques d'aménagement et de développement pour les prochaines années.

## Déplacements

L'Agence a réalisé des exploitations spécifiques de l'enquête ménages déplacements en vue de la rédaction de la partie déplacements du rapport de présentation du PLU. Au-delà des principaux chiffres issus de cette enquête, la note produite par l'Agence insiste sur les 5 messages suivants :

- Conformément à la tendance récente de baisse de la mobilité observée dans les agglomérations françaises, la mobilité des aixois a baissé de 11 % entre 1997 et 2009. Elle est identique à celle des habitants du reste du Pays d'Aix et reste supérieure à la moyenne observée dans l'aire métropolitaine.
- Contrairement au reste du Pays d'Aix où le travail demeure le premier motif de déplacement et structure l'ensemble des déplacements de la journée, les loisirs et les achats sont devenus aussi importants dans les motifs de déplacements des aixois.

- Les transports collectifs ont fortement progressé mais la voiture reste dominante à Aix. Elle représente 54 % des déplacements et 80 % des distances parcourues par les aixois. Les transports collectifs représentant 10 % des déplacements et 17 % des distances.
- La distance moyenne d'un déplacement pour un habitant d'Aix est de près de 6 kilomètres lorsqu'il habite dans la partie agglomérée et près de 8 kilomètres lorsqu'il habite le reste de la commune (3,2 kilomètres dans l'agglomération rennaise). Un aixois parcourt en moyenne plus de 11 kilomètres pour se rendre au travail. La distance parcourue par personne et par jour est de plus de 24 kilomètres.
- L'utilisation de la voiture individuelle semble évoluer. Disposer d'une voiture ne signifie pas l'utiliser pour tous ses trajets ou pour la totalité de son déplacement. 17 % des actifs résidant sur la ville et disposant d'une voiture ne l'utilisent pas pour se rendre sur leur lieu de travail. Par ailleurs, l'usage combiné de la voiture et des transports collectifs concerne environ 11 000 conducteurs chaque jour à l'échelle de l'aire métropolitaine. Le chiffre est faible mais illustre probablement un usage plus distancié de la voiture notamment pour accéder aux centres des villes.

### Equipements

Un diagnostic des équipements de la Commune est en cours de rédaction.

### Etude de faisabilité pour un aménagement du plateau de la Constance

Le secteur de la Constance est identifié depuis plusieurs années comme l'un des secteurs à enjeux de développement urbain des prochaines années. Cette vocation est confirmée à travers le PADD du PLU en cours de révision, mais des précautions particulières sont à prendre du fait de sa sensibilité Paysagère, d'un enclavement lié aux infrastructures ferrée et autoroutière qui bordent le site au nord et au sud-est, limitant les franchissements vers le Jas de Bouffan au nord et la Pioline au Sud ouest et induisant des nuisances potentiellement importantes dont il faudra se prémunir.

L'étude analyse l'ensemble des caractéristiques et contraintes à prendre en compte dans un projet urbain qui s'inscrit à l'échelle de la ville et propose un scénario d'aménagement prenant en compte des éléments précités, tout en permettant une quantification de la constructibilité ainsi que des pistes concernant les éléments de programme.

En dehors du PLU, des expertises ont été demandées à l'Agence sur certains grands projets de la Ville.

- Gare routière

La remise en question du programme, des contraintes circulatoires, des conditions générales de l'accessibilité à cet équipement majeur pour la Ville et le Pays d'Aix a conduit à une redéfinition complète du projet.

En relation étroite avec les Services de la Ville, l'Agence a réalisé des panneaux de présentation et plans d'aménagement du site ainsi que des perspectives permettant une visualisation du projet afin de l'exposer dans le cadre des réunions de concertation qui se sont tenues avant l'été.

- Site archéologique de la Seds

Le théâtre romain mis au jour lors de la campagne de fouilles de 2004 / 2005 est le troisième en France, par ses dimensions, derrière Arles et Orange. Au cœur de la ville, le site de la Seds représente par ailleurs une opportunité unique de reconstituer l'histoire d'Aix sur une longue période allant de la ville antique à la Ville des Tours et de retracer le riche passé religieux de la ville.

La Ville d'Aix souhaite construire, autour de ce site archéologique à fort potentiel, un projet de mise en valeur qui s'insère au mieux dans la ville.

Les possibilités de valorisation sont multiples : accueil des archéologues et chercheurs pour poursuivre les fouilles, présentation au grand public (touristes, scolaires...) du site, des fouilles, du patrimoine antique (Musée de site, musée archéologique ?), du patrimoine religieux (Musée d'Art sacré ?) ... Mise en scène des vestiges au sein d'un parc archéologique ?

Autant de possibilités de valoriser les 4 hectares du site, en intégrant les difficultés liées à la maîtrise foncière, à moyen / long terme, des bâtiments du lycée Célon y et de diverses activités présentes sur le site ou à son contact (parcelles au nord occupées par des entrepôts ou bâtis de qualité médiocre).

Le transfert récent de l'I.E.P. dans l'ancien couvent des Petites Sœurs des Pauvres, la requalification du Cours des Minimes et les réaménagements de carrefours rue des bœufs et Place Mandela situent la Seds dans une dynamique de conquête et de requalification urbaines des quartiers Ouest d'Aix en Provence. L'aménagement d'un parc urbain, créant une interface entre l'entrée de ville du cours des Minimes et le site archéologique, s'inscrirait dans cette logique.

- Schéma d'aménagement de l'enseignement supérieur

Le Schéma Directeur d'aménagement des pôles universitaires de l'Académie d'Aix - Marseille, réalisé en 2008 par l'AGAM, l'AUPA et la DESR du Rectorat d'Aix - Marseille, a servi de base à la candidature des sites d'Aix Schuman et de Luminy pour l'appel à projet « Opération Campus ».

Les projets se précisant sur plusieurs sites de l'Académie, il convenait de remettre à jour le Schéma Directeur en intégrant les évolutions, notamment sur le site Aix - Schuman où l'extension de la Faculté de LSH, la Médiathèque inter-universitaire ou les projets de logements étudiants entrent en phase opérationnelle.

L'AUPA a procédé à l'actualisation 2010 du Schéma Directeur d'Aménagement sur le pôle Aix Schuman.

- Plan Campus

#### Extension du domaine universitaire au Sud de l'A8

L'AUPA a réalisé en 2009 une étude préalable au développement du site universitaire sur le site du Pont de l'Arc (autour du chemin du Viaduc), option validée dans le cadre du Plan Campus.

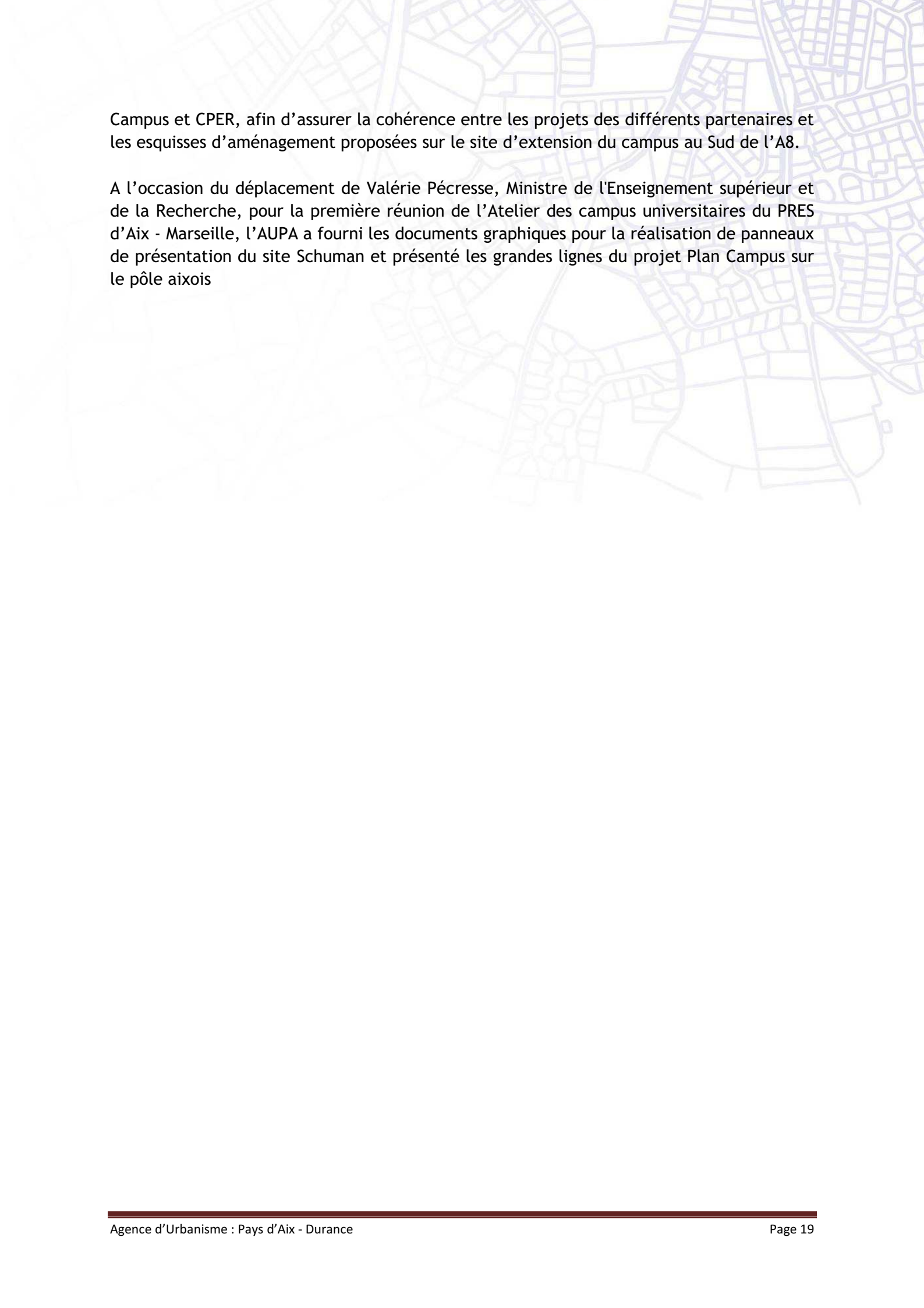
Les négociations foncières ayant progressé, l'AUPA a procédé à plusieurs esquisses de faisabilité pour l'implantation de la Faculté unifiée de Sciences économiques et de Gestion et d'unités de logements étudiants.

Cette démarche devrait se poursuivre et affiner, en cohérence avec les études d'aménagement du parc relais Krypton, de l'avenue de l'Arc de Meyran et des divers franchissements, des propositions plus poussées d'insertion urbaine et d'aménagement du site.

#### Mesures d'accompagnement

Afin de favoriser la mise en œuvre des projets universitaires (CPER, Plan Campus), la Ville d'Aix a souhaité engager une démarche de concertation avec la population du quartier des Facultés. Une réunion d'information a permis à M<sup>me</sup> le Maire et aux Présidents d'Universités de présenter les objectifs de l'Opération Campus et ses retombées attendues sur Aix en Provence (Site Schuman et Sud de l'A8) et de recueillir les réactions des habitants et représentants des étudiants. L'AUPA a réalisé un diaporama sur les mesures d'accompagnement (Ville d'Aix, CPA), leur coût estimé et le phasage des opérations, en complément de la présentation du PRES d'Aix - Marseille.

L'AUPA est par ailleurs associée au groupe de travail Rectorat, PRES, Services de la Ville d'Aix et de la CPA concernant les « mesures d'accompagnement » liées aux opérations



Campus et CPER, afin d'assurer la cohérence entre les projets des différents partenaires et les esquisses d'aménagement proposées sur le site d'extension du campus au Sud de l'A8.

A l'occasion du déplacement de Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour la première réunion de l'Atelier des campus universitaires du PRES d'Aix - Marseille, l'AUPA a fourni les documents graphiques pour la réalisation de panneaux de présentation du site Schuman et présenté les grandes lignes du projet Plan Campus sur le pôle aixois

## Les autres communes adhérentes

### Bouc-Bel-Air

#### *Accompagnement de la révision du PLU*

Dans la continuité des études réalisées les années précédentes (pré-diagnostic territorial et note sur les orientations communales), l'Agence suit les travaux d'avancement du PLU et participe aux réunions des Personnes Publiques Associées.

### Cabriès

#### *Aide à la définition du projet communal*

La commune de Cabriès a sollicité l'AUPA pour l'aider à formuler son projet communal dans le cadre de la mise en révision de son PLU. L'Agence a actualisé les derniers éléments de diagnostic et engagé une réflexion en ce sens mais la démarche a été suspendue. Elle devrait reprendre avant peu.

#### *Aménagement du jardin et du parking Mélik*

La commune de Cabriès a souhaité mettre en forme un **projet de requalification du piton**, dont **l'aménagement du parking Mélik** constitue la première étape.

Dans ce cadre, l'Agence a aidé la commune à prioriser ses choix en proposant, notamment sur la base d'études existantes, des scénarios différenciés faisant bouger le curseur des contraintes identifiées (fonctionnalité, insertion Paysagère, impact hydraulique, coût...).

Les scénarios proposés constituent une première approche sommaire, en l'absence d'une étude de sols qui paraît indispensable au vu de la configuration du site.

**Des panneaux de présentation des scénarios d'aménagement** ont été fournis afin de mener la **concertation auprès des habitants**.

### Entrepierres

#### *Eléments d'éclairage*

Les élus ont décidé de mettre en révision leur POS. A partir de différentes données et de visites de terrains, l'Agence a réalisé un document de présentation des enjeux du territoire s'orientant autour de la qualité des sites et Paysages, des questionnements liés au développement récent de la commune et de sa particularité de posséder de nombreux hameaux éloignés et situés sur l'ensemble du territoire communal.



## **Le Puy Sainte-Réparate**

### *Le suivi des études portant sur les ZAD et accompagnement de la révision du PLU*

Dans le cadre des études menées sous l'égide de la commune, de la CPA et de l'EPFR PACA sur les différents secteurs de ZAD du territoire, l'Agence a participé aux réunions de suivi des études du prestataire retenu qui avait en charge d'établir des propositions d'aménagement sur les secteurs concernés.

Par ailleurs, la commune a délibéré en juillet afin de réviser son document d'urbanisme. L'Agence accompagnera tout au long de la démarche les élus et services techniques en les aidant notamment à formuler des orientations pour leur projet communal.

## **La Roque d'Anthéron**

### *Accompagnement de la révision du PLU*

La dernière révision totale du document d'urbanisme de la Roque d'Anthéron a été réalisée en 2001. Après de nouvelles modifications et révisions simplifiées, la municipalité a décidé de réfléchir à la révision générale du document qui deviendra le Plan Local d'Urbanisme.

Elle a confié à l'Agence la rédaction d'une note qui présente le projet communal de manière synthétique et à travers deux aspects :

- la première partie fournit des éléments de diagnostic reflétant la personnalité, l'originalité de la commune et sa place au sein de la Communauté du Pays d'Aix, ainsi que son articulation avec les Paysages environnants du Luberon, de la Durance, de la Chaîne des Côtes...
- la seconde partie décline sur l'espace communal les orientations prioritaires de la commune pour les 15-20 ans à venir.

## **Meyrargues**

### *Friches Barbier Dauphin*

La Direction Générale des Services de la CPA a créé un **groupe projet sur le secteur Nord de la commune de Meyrargues**, afin d'apporter dans un délai de 4 mois des **propositions d'aménagement sur les 30 hectares de part et d'autre de la friche Barbier Dauphin**.

Le groupe projet a réalisé un inventaire des réflexions engagées sur le site et réactualisé les données. Des solutions opérationnelles (en terme de procédure, de maîtrise d'ouvrage, de budgétisation, de spatialisation) ont été proposées.

L'AUPA a été associée à cette démarche, en produisant notamment des planches de synthèse sur le patrimoine bâti et les structures Paysagères caractérisant le secteur Barbier-Dauphin, et en participant aux propositions qui restent à valider par la commune.

## **Mimet**

### *Réflexion sur l'aménagement du quartier de la Tour*

Dans l'attente de l'approbation de son PLU, la commune de Mimet a élaboré son PADD et a engagé une réflexion sur l'aménagement du quartier de la Tour en partie basse du village comprenant l'école et des commerces.

Au cœur de ce quartier, la **maîtrise communale de terrains à proximité directe d'un pôle d'équipements** offre une **opportunité de renforcer le village dans le respect de l'environnement et du patrimoine**. Il est néanmoins essentiel de **définir à l'avance une cohérence d'ensemble pour cette extension urbaine**.

Il s'agissait sur ce secteur d'en préciser les potentialités en terme de faisabilité, de définition urbaine et Paysagère, et de phasage, pour envisager les conditions de sa mise en œuvre opérationnelle.

## **Mison**

### *Éléments d'éclairage*

La commune de Mison va prochainement engager une procédure de révision de son PLU. Afin de l'accompagner dans cette démarche, l'Agence a réalisé un document présentant les grands enjeux du territoire à partir d'une analyse des Paysages, du fonctionnement urbain, de l'armature économique en relation avec les pôles existants à proximité (notamment Sisteron et Laragne dans les Hautes-Alpes). Des séances de travail et des visites de terrain ont eu lieu avec les élus et services techniques.

La seconde étape consistera à approfondir la réflexion avec les élus pour aboutir à la définition des grandes orientations pour le développement de la commune.

## **Pertuis**

### *Premiers éléments d'éclairage*

La commune de Pertuis a souhaité que l'AUPA l'aide à réaliser un premier diagnostic territorial préalable à la révision de son Plan local d'Urbanisme (PLU). Les « premiers éléments d'éclairages » proposent une synthèse des premiers enjeux révélés par le diagnostic socio-démographique de la commune. Par rapport aux années 90, malgré une croissance d'emploi assez forte (+23%) et un rythme de production de logements qui se stabilise (autour de 110 logements par an), la croissance de population de Pertuis entre 1999 et 2006 est faible. En terme de prospective, cette évolution pourrait impacter la fréquentation et les besoins en équipement. Compte tenu des emplois créés, elle interroge sur le logement des actifs et sur la capacité de la commune à « capter » de jeunes actifs. Cette étude a fait l'objet d'une présentation devant élus et techniciens en Septembre.

## **Sisteron**

### *Accompagnement de la révision du PLU*

L'assistance à l'élaboration du PLU a porté sur des réunions de cadrage avec les élus et les services, des séances de travail avec le bureau d'études désigné et la participation aux différents groupes de travail thématiques mis en place. Le prestataire a pu notamment s'appuyer sur les documents réalisés par l'Agence (pré-diagnostic territorial et note sur les orientations communales) pour préparer la démarche de révision du PLU.

## **Trets**

### *Etude de faisabilité de densification urbaine, commune de Trets*

La commune souhaite densifier certaines zones NB, afin d'accueillir de nouveaux habitants, mais tout en préservant l'identité et sans impacter les qualités de la commune. L'étude qui est actuellement en cours, porte sur la recherche et la localisation de zones préférentielles, avec un impact limité sur le Paysage. Il s'agira de mettre en évidence les qualités et les enjeux des lieux dans un premier temps, de définir des zones et établir des simulations de densification dans un deuxième temps.

Etude en cours.

## **Venelles**

### *Etude pour la suppression du passage à niveau, sur la commune de Venelles.*

Dans le cadre d'une restructuration du réseau ferré, l'hypothèse de la création d'une halte ferrée à Venelles est envisagée. La commune se trouve par ailleurs confrontée à des dysfonctionnements (engorgement, complexité) dans la zone d'activité qui s'étend le long de l'ancienne RN96, et à la coupure que représente la voie ferrée sur la commune.

L'étude (en collaboration notamment avec la CPA, la Commune, RFF, l'EPF...) porte donc sur les différentes hypothèses d'implantation de la halte ferrée et son intégration, la recherche de solutions de franchissement de la voie et d'échanges entre les différents secteurs.

## **Vinon-sur-Verdon**

### *Accompagnement de la révision du PLU*

Le début de l'année a été consacré à la validation définitive des orientations communales (étude engagée en 2009) auprès des élus et à l'appui technique auprès des services pour la réalisation du cahier des charges relatif à la procédure d'élaboration du PLU.

L'AUPA a participé aux réunions de lancement de l'étude (en présence du prestataire retenu par la municipalité) et a accompagné les élus lors de visites de terrains afin de bien identifier les secteurs à enjeux du territoire. L'Agence apporte également un appui

technique à la commune concernant les enjeux liés au risque inondation (présence du Verdon, entretien des digues...).

## **Valernes**

### *Schéma qualitatif d'aménagement pour la commune de Valernes*

Dans le cadre de la révision du PLU, les élus de Valernes se sont interrogés sur les possibilités d'aménagement du village. La commune a sollicité l'AUPA, afin de mener une réflexion sur les éléments caractéristiques de l'identité du village. L'étude a été menée en associant les élus, l'Architecte des Bâtiments de France et le bureau d'études, et tenant compte de l'analyse Paysagère du PAC de l'Etat.

Le piton, perceptible depuis de nombreux points de vue, marque l'identité de la commune. D'importants remaniements (années 50-60) ont engendré l'apparition de deux places sans réelles relations. Une partie de la réflexion a porté sur l'illisibilité de la trame originale et le sentiment d'« espace désorganisé » (présence de nombreuses dents creuses, manque de liaison entre les espaces...). Autre aspect essentiel étudié : la crainte de la perte d'identité, par des interventions maladroites (entretien, rénovation ou de constructions neuves).

Le rendu a pris la forme de 9 panneaux thématiques A1, exposés en mairie (+dossier papier).

Ces planches et cahier de recommandations devront servir d'outil d'aide pour les maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, ainsi que pour les futurs pétitionnaires et maîtres d'œuvre.

## **Vitrolles**

### *Accompagnement de la commune dans une réflexion sur son devenir économique*

Le travail réalisé en 2010 porte sur une phase de diagnostic. Ce diagnostic porte sur les thèmes suivants :

- Les caractéristiques du tissu économique et de son évolution
- Les déplacements domicile travail (RP 2006)
- Les caractéristiques de la population active et les spécificités du chômage à Vitrolles
- Une exploitation de l'enquête ménages déplacements sur Vitrolles
- Une exploitation des DADS sur les principaux pôles d'emplois de la commune, élargie à la zone aéroportuaire de Marignane (y compris Eurocopter)
- Une présentation des principaux espaces d'activités
- Une première analyse qualitative sur la zone des Estroublans

Ce diagnostic constitue l'un des supports à la définition d'un projet pour la commune (avec le diagnostic PLU notamment), seconde phase de cette collaboration qui sera menée en 2011.

## *Etude de requalification de zones d'activités, commune de Vitrolles*

La commune souhaitant faire évoluer son image, a sollicité l'AUPA afin de regarder les zones d'activité qui ponctuent son territoire. Plusieurs aspects sont actuellement à l'étude, notamment les aspects Paysagers, économiques et sociaux.

Un premier volet consiste à analyser le fonctionnement des zones ciblées (occupation, fragilités, atouts...), et esquisser des pistes pour dynamiser ces secteurs. Les aspects Paysagers feront l'objet d'un second volet (quels éléments à mettre en valeur, comment intervenir sur l'existant, quelles pistes pour améliorer le Paysage urbain ?...)

## 5 - Autres travaux :

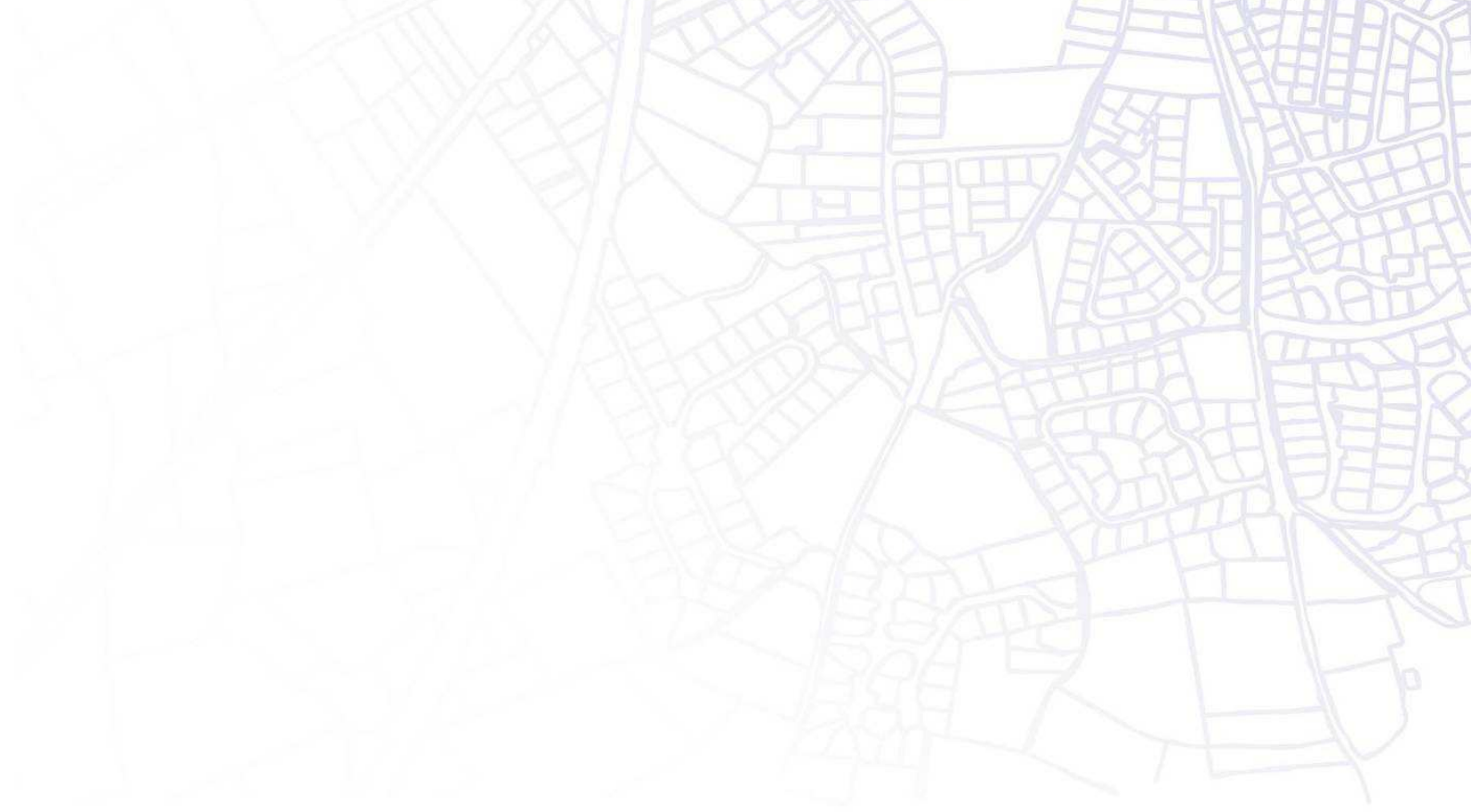
### Le Club Urbanisme

Dans le cadre de ses missions l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance anime un «Club Urbanisme». L'objectif de ce club est de rapprocher les techniciens de l'urbanisme des communes et de mutualiser des expériences. Le club de Juin 2010, a permis d'aborder les éléments de diagnostic socio-économique du SCOT en cours d'élaboration. Evolutions démographiques, migrations résidentielles récentes, 30 ans de fort dynamisme économique et un ralentissement récent moins marqué que dans le reste de la métropole: structure économique, évolution du chômage et de l'emploi, déplacements domicile-travail. Les besoins en logements: un marché de l'habitat tendu et sélectif (bilan PLH 2008-2009). Consommation d'espace en Pays d'Aix: premiers éléments d'analyse.

Un second club se tiendra le 16 décembre prochain pour débattre des résultats de l'enquête ménages déplacements.

### Le nouveau site de l'AUPA

Le site actuel de l'AUPA, réalisé en 2006, ne permet plus de répondre aux besoins de l'Agence en matière de communication ni de mises à disposition de documents pour ses membres. A cela s'ajoute des difficultés dans la gestion de son administration en interne. Il a donc été décidé d'élaborer un nouveau site, un cahier des charges a été réalisé et le prestataire sera bientôt désigné. Il permettra notamment à l'ensemble de ses membres d'avoir accès aux différentes études de l'Agence.









# Projet de programme de travail partenarial pour l'année 2012

Adopté en Conseil d'Administration du 8 novembre 2011

## A. Développer la prospective au service d'un grand territoire au cœur des projets et du développement

1. Le grand territoire	
1.1 Le pôle métropolitain	CPA Apporter un appui technique aux premiers travaux du pôle métropolitain en lien avec les EPCI
1.2 La démarche Inter Scot des Bouches du Rhône	DDTM 13 Poursuite de la démarche lancée en 2010, les thèmes de travail pour l'année 2012 sont en cours de définition : agriculture, consommation de l'espace, modes de vie...
1.3 Un appui technique aux Conseils de développement	Conseils de développement de CPA, MPM et PAE L'AUPA et l'AGAM fournissent un appui technique et aident à l'animation d'ateliers thématiques organisés par l'association des trois Conseils de développement.
1.4 Un modèle multimodal de déplacements à l'échelle métropolitaine	En attente d'une décision sur la maîtrise d'ouvrage : (syndicat mixte ?), l'AUPA contribue à la rédaction du cahier des charges. Dans l'attente d'une décision sur la maîtrise d'ouvrage : (syndicat mixte ?), l'AUPA contribue à la rédaction du cahier des charges.
1.5 Le projet de LGV PACA Etude de prospective territoriale dans le cadre des études socio-économiques de la LGV PACA Réalisation d'un modèle multimodal de déplacements en PACA	RFF Implication du réseau des Agences d'Urbanisme de PACA dans l'étude de prospective territoriale à l'échelle régionale dans le cadre de conventions entre RFF et les Agences. Participation de l'Agence à la construction du modèle multimodal de déplacements de RFF.
1.6 Les mobilités en PACA Travail piloté par la DREAL pour la part régionalisée du financement de l'Etat	DREAL PACA Exploitation des résultats de l'Enquête Ménages-Déplacements et des enquêtes cordons sur les volets de la mobilité des actifs et de l'articulation entre urbanisme et déplacements
1.7 Le réseau des Agences du Sud de la France	FNAU Participer à un partage des connaissances et des pratiques des territoires méditerranéens (Perpignan, Nîmes, Avignon, Aix, Marseille, Toulon, Nice)

## 2. Pour un développement durable et maîtrisé du Pays d'Aix : l'AUPA, une ingénierie au service du projet

<p><b>2.1 Le SCOT, le PADD, le DOO</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Participation à l'animation des différentes instances chargées d'élaborer le SCOT. Contribution à la réalisation des documents composant le SCOT : rapport de présentation, PADD, DOO et diagnostic du DAC          Problématique et émergence des pôles secondaires          Définition et contribution au travail à réaliser en matière :          - D'économie, positionnement stratégique, schéma de développement futur,          - D'équipements inédits ? compléments/ajouts avec territoires voisins          - De culture, cartographie de l'offre et comparaisons avec d'autres territoires</p>
<p><b>2.2 Les politiques sectorielles L'habitat et la politique de la ville</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Contribution à la révision puis la mise en œuvre du PLH          Dresser le portrait social du Pays d'Aix</p>
<p><b>Le PDU</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Aide au pilotage de la démarche et à la rédaction des notes de synthèse. Aide à la mise en place de nouvelles formes de mobilité. Articulation Urbanisme/Transports autour des projets de BHNS.</p>
<p><b>Le Plan Climat Energie Territorial</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Exploitations particulières de l'Enquête Ménages          Déplacements</p>
<p><b>La ZAPA</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Participation à l'animation des instances, transmission de notes et données</p>
<p><b>Le Schéma d'aménagement de l'enseignement supérieur</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Mise en œuvre du schéma d'aménagement sur l'ensemble de la commune d'Aix dans la perspective de l'Université unique (concurrence et complémentarité avec Marseille),</p>
<p><b>Le Schéma de développement touristique</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Partenariat en cours de définition avec la CPA, la Ville d'Aix et l'Office du tourisme d'Aix</p>
<p><b>Le commerce</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>L'AUPA réalise le diagnostic du DAC et accompagne le reste de la démarche en partenariat (CCIMP ?) et avec l'avis d'experts</p>
<p><b>2.3 Le plateau de l'Arbois</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>L'AUPA réalise les documents nécessaires à la préparation du groupe de travail partenarial chargé d'élaborer un projet partagé et restitue les propositions validées.</p>
<p><b>2.4 Outil de communication</b></p>	<p><b>CPA</b></p>	<p>Valoriser et illustrer les démarches (présentations, 4 pages thématiques, informations, site internet...)</p>

### 3. Assister la Ville d'Aix dans un large contexte territorial : positionnement, projets, anticipation et prospective

<p>Une vision stratégique du positionnement d'Aix</p>	<p><b>Aix en Provence</b></p> <p>Contribution à la formalisation de la place d'Aix dans son environnement métropolitain notamment en matière de :            Mobilité/transports, stratégie économique et commerciale, touristique, culturelle...            Benchmarking avec d'autres agglomérations</p>
<p>Une fonction de veille sur la cohérence des documents de planification</p>	<p><b>Aix en Provence</b></p> <p>Informar la Ville de changements du contexte métropolitain ou communautaire pouvant impacter ses documents d'urbanisme            Prendre l'avis de la Ville sur des enjeux importants            Veiller à la cohérence des documents de planification</p>
<p>Une aide à l'élaboration du PLU</p>	<p><b>Aix en Provence</b></p> <p>Participation à l'animation des instances chargées de l'élaboration puis la mise en œuvre du PLU.            Aide à la définition des secteurs de densification, habitat et formes urbaines            Aide à la formalisation des documents composant le PLU            Aide à la définition d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PLU</p>
<p>Une ingénierie de projet</p>	<p><b>Aix en Provence</b></p> <p>Suivi des grands projets            Etudes d'aménagement            Appui technique sur certains secteurs            Esquisses d'aménagement</p>
<p>Un diagnostic des équipements</p>	<p><b>Aix en Provence</b></p> <p>Un état des lieux puis une analyse critique des équipements de la Ville d'Aix.</p>

#### 4. Préparer la transformation de la CC Lubéron Durance Verdon en Communauté d'Agglomération

<b>Accompagnement de la Communauté</b>	<b>CC LDV</b>	<p>Pour l'aider à se préparer à son évolution territoriale, la CC LDV souhaite bénéficier du regard de l'AUPA.</p> <p>Le rôle de l'AUPA consistera, au-delà des outils techniques (PLH, PDU, Plan Climat, Scot...) à créer un lien entre les communes et la communauté, à montrer et éclairer les étapes de la démarche et de la cohérence entre les projets.</p>
<b>Approche grands territoires</b>	<b>CC LDV</b>	<p>L'objectif est de fournir à LDV tous les éléments d'observation dont dispose l'Agence pour apporter un éclairage sur les relations entre le bassin manosquin et les territoires voisins puis développer une approche stratégique du positionnement de la future Communauté, notamment au regard du développement de la Vallée de la Durance et du projet ITER</p>
<b>Aide aux communes</b>	<b>CC LDV</b>	<p>En tant que de besoin, l'Agence peut venir en appui aux élus et aux services techniques à travers la réalisation d'études préalables d'aménagement.</p>

## 5. Aider les communes dans leur dynamique intercommunale, être à leur service pour la définition de leur politique locale

<b>Bouc bel air</b>		Etude d'aménagement de la RD8n, perspectives de développement de la zone des Chabauds
<b>Cabriès</b>		Aide à l'élaboration du projet communal (révision du PLU), assistance dans le cadre de la proposition de classement de l'Arbois.
<b>Coudoux</b>		Aide à l'élaboration du projet communal (révision du PLU)
<b>Les Pennes Mirabeau</b>		A définir
<b>Lambesc</b>		A définir, projet de pôle relais du SCOT
<b>Meyreuil, Rognes, la Roque d'Anthéron,</b>		Suivi de l'élaboration du PLU
<b>Mison</b>		Assistance technique pour la révision du PLU
<b>Pertuis</b>		Premiers éléments d'éclairage et de diagnostic en vue de la révision du POS. Poursuite de la démarche Projet de pôle relais
<b>Peyrolles</b>		Revitalisation du centre ancien ?
<b>Saint-Cannat</b>		Aide à l'élaboration du projet communal
<b>Sisteron</b>		Assistance technique à la révision du PLU
<b>Trets</b>		A définir, projet de pôle relais du SCOT
<b>Venelles</b>		Etude du fonctionnement urbain de la commune dans le cadre de trois nouvelles opérations d'aménagement
<b>Vinon sur Verdon</b>		Assistance technique pour la révision du PLU
<b>Vitrolles</b>		Poursuite des réflexions sur le projet urbain autour du pôle des Aymards
<b>Toutes communes</b>		Etude des centres anciens du Pays d'Aix
<b>Autres communes</b>		Définition d'axes de travail avec les autres communes partenaires de l'agence, Aide à la révision des PLU, Etudes de secteurs, orientations d'aménagement.

## 6. Préparer l'évolution de la CC du Sisteronais

En cours de définition, accompagnement de la Communauté	CCS	
En cours de définition, Transports, habitat, aide aux communes...	CCS	

## B. L'observation, les échanges et la communication au service des partenaires et du territoire

### 1. L'observatoire des territoires, une fonction de veille, « d'alerte » et de benchmarking

<b>1.1 La réorganisation et la mutualisation de l'observatoire</b>	<b>AUPA</b>	Piloter un groupe de travail partenarial pour statuer sur les besoins et réorganiser l'observation en conséquence
<b>1.2 La valorisation et le suivi des données</b>	<b>AUPA</b>	Définir des indicateurs de suivi à partir des bases de données, valoriser les données par des publications thématiques ou territoriales
<b>1.3 Le SIG et la gestion des bases de données</b>	<b>AUPA</b>	Gérer et actualiser le SIG de l'Agence Le mettre au service des adhérents

### 2. L'analyse des dynamiques territoriales

<b>2.1 Mener des études partenariales</b>	<b>AUPA</b>	Eclairer la compréhension des phénomènes en s'appuyant sur la recherche et l'exploitation de données utiles à la prise de décision
<b>2.2 L'habitat</b>	<b>AUPA</b>	Suivi de la production logement privé et social
<b>2.3 Les loyers</b>	<b>ETAT</b>	Enquête loyers annuelle selon la méthode de l'OLAP et coopération avec l'ADIL pour une observation des loyers dans le reste du Pays d'Aix
<b>2.4 La vie étudiante</b>	<b>RECTORAT</b>	Lettre de l'enseignement supérieur, insertion professionnelle des étudiants (enquête pôle d'activités des Milles)
<b>2.5 L'économie</b>	<b>AUPA</b>	Éléments d'éclairage sur la nature du développement économique pour alimenter notamment les réflexions stratégiques du SCOT Atlas des zones d'activités et enquête auprès des actifs Regards croisés, publication avec la CCIMP, la CPA et PAD
<b>... autres thèmes et partenariats en cours de définition</b>		Mise à jour de l'Atlas des métropolitains Partenariats avec l'AGAM, l'INSEE...



### 3. Les savoirs et les partenariats

2.1 Relations avec les universités	En cours de définition
2.2 Animation du milieu professionnel	Clubs de la FNAU, réseau des agences d'urbanisme de PACA
2.3 Club urbanisme	Partage d'expériences avec les techniciens des communes. Réunions aux 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres
2.5 Commissions de la CPA	Participation aux commissions de la CPA
2.6 Centre de documentation	Catalogue et archivage des études

### 4. La communication

3.1 Le site internet	AUPA	Mise à jour et évolution du site
3.2 Le plan de communication	AUPA	Mise au point d'une stratégie de communication et réalisation des premiers numéros de chaque outil défini Valorisation des études et travaux de l'AUPA et de son observatoire
3.3 Communiquer autour d'autres expériences	AUPA	Retours d'autres expériences françaises ou européennes notamment sur formes urbaines et densités Organisation de voyages d'études (Lucca,...)
3.4 Une maison de l'Urbanisme		Etudier la faisabilité et le dimensionnement d'une maison de l'Urbanisme
3.5 Les rencontres nationales de la FNAU	AUPA	Etude de la faisabilité d'une Rencontre à Aix en 2013
3.6 Le Moniteur	AUPA	Préparer un dossier territorial consacré à Aix et au Pays d'Aix

### 5. Positionner l'AUPA comme outil d'ingénierie participative et de partenariats futurs

5.1 Relations avec le Pays d'Arles	AUPA	Evaluation du SCOT
1.2 Relations avec la CCIMP	AUPA	Développement commercial et aéroportome des Milles
1.3 Relations avec le milieu économique	AUPA	Echanges avec les représentants des zones d'activités du Pays d'Aix

## C. Optimiser le fonctionnement de l'Agence

### 1. Optimiser la vie associative

	<b>AUPA</b>	Définir un projet pour l'AUPA et le traduire en programme de travail partagé par l'ensemble des partenaires
	<b>AUPA</b>	Animer les instances de l'AUPA (AG, CA, Bureau et Comité technique)
	<b>AUPA</b>	Développer des séances d'échanges et de réflexion avec les administrateurs

### 2. Améliorer l'organisation du travail

	<b>AUPA</b>	Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des productions de l'AUPA
	<b>AUPA</b>	Animer des Comités de direction et des Comités des études
	<b>AUPA</b>	Mettre en place une nouvelle organisation interne
	<b>AUPA</b>	Gérer et améliorer la formation professionnelle
	<b>AUPA</b>	Organiser le classement des données et des productions

### 2. Améliorer la gestion de l'Agence

	<b>AUPA</b>	Actualiser les conventions et leurs avenants et les demandes de subventions
	<b>AUPA</b>	Assurer une gestion financière en cohérence avec les objectifs de développement de l'AUPA

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.